

DAM NC
Direction des Affaires Maritimes
BP M2 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tel : 27.26.26 / 27.99.22
Email : dam.nc@gouv.nc
www.dam.gouv.nc

DOCUMENT D

Immatriculation d'un navire construit localement par un chantier naval

- Facture du navire et du moteur
- Déclaration écrite de conformité CE ou Hors marquage CE [A télécharger](#)
- Si le chantier naval inconnu à la DAMNC – Enregistrement d'un code constructeur lors d'une mise sur le marché d'un navire construit par un professionnel et fiche de renseignements [A télécharger](#)
- Certificat de jauge (voir avec le bureau des douanes port – 4 rue Félix Russeil à Nouville Nouméa- Téléphone : +687 26 54 13)
- Photocopie carte d'identité recto verso ou passeport du ou des propriétaires en cours de validité

Si le propriétaire est une personne morale (société, association...) :

- Les Statuts
- Extrait de Kbis
- RIDET
- Procès-verbal de l'assemblée générale ayant acté l'achat du navire au nom de la personne morale